



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE. DOME FOREZ

56^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE-BOUCHON

Coupe de France des Rallyes
MERCREDI 28 et JEUDI 29 MAI 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

PROGRAMME - HORAIRES

♦ Parution du règlement	A l'obtention du permis d'organisation de la Ligue, soit le 20/03/2025
♦ Ouverture des engagements	A la parution du Règlement
♦ Clôture des engagements	Lundi 19 mai 2025 à 24H00
♦ Parution du carnet d'itinéraire	Sur le site de l'ASA Dôme Forez
♦ Dates et heures des reconnaissances	Mercredi 22 mai 2025
	Dimanche 25 mai 08H00 à 20H00
	Mercredi 28 mai 08H00 à 20H00
♦ Vérifications administratives	Salle des Fêtes St Rémy
♦ Vérifications techniques	Devant Salle des Fêtes
♦ Heure de mise en place du parc de départ (Parc gardé la nuit)	Mercredi 28 mai à 16H00
♦ 1 ^{ère} réunion Collège Commissaires Sportifs	Salle des Fêtes St Rémy
♦ Publication équipages admis au départ	Salle des Fêtes St Rémy
♦ Publication des heures et ordres départ	Salle des Fêtes St Rémy
♦ Départ 1 ^{ère} voiture	Parc plan d'eau St Rémy
♦ Arrivée 1 ^{ère} voiture	Parc plan d'eau St Rémy
♦ Vérifications finales	Station Total St Rémy
Taux horaire de ma main d'œuvre : 60 € TTC	
♦ Publication des résultats du Rallye	Salle des Fêtes St Rémy
	Jeudi 29 mai 2025, au plus tard 30 mn après arrivée dernière voiture
♦ Remise des Prix	Podium arrivée St Rémy
	Jeudi 29 mai 2025 fin Parc Fermé ou Salle des Fêtes en cas d'intempéries

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DOME FOREZ organise, en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique, les mercredi 28 et jeudi 29 mai 2025, sous le patronage de la Municipalité de ST REMY sur DUROLLE, le :

56^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE BOUCHON

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et a reçu le visa FFSA N° 240 en date du 20 mars 2025.

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation, le carnet de navigation et les divers renseignements concernant les équipages seront disponibles sur le site internet de l'ASA :

www.asadomeforez.com

Tous les temps et classements seront en direct sur le site : www.pksoft.fr

Comité d'organisation

Président : Éric CHASSAGNOL

Membres : Stéphane ANDRE – J. Michel LAVEST - Serge PEGOLOTTI - Mathieu SAUZEDDE - Catherine PASTOREK - Robert LAVEST - David APPARAILLY - Rémi CHABANAT - Philippe CHAPET – J. François CHAZOT - Ludovic COMBE - Patrice DARROT - Jacques FILLAYRE - Etienne GARDETTE - Patrick JANVIER - Pierre PASTOREK - Julien QUINONERO - Anthony SABLONIERE - Jason VERET



Secrétariat du Rallye

8 bis Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 06 07 85 22 73 - 06 78 93 57 61

E-mail : domeforez@wanadoo.fr - Site : www.asadomeforez.com



Permanence du Rallye

Salle des Fêtes de ST REMY/DUROLLE - Tél.: 06.07.85.22.73 – 06.78.93.57.61

Mercredi 28 mai 2025 de 16H30 à 21H30 et Jeudi 29 mai 2025 de 07H30 à la fin du rallye

Organisateur Technique (Idem Organisateur Administratif)

Président Eric CHASSAGNOL - A.S.A. Dôme-Forez - 8 bis Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales éditées par la FFSA.

1.1P - Officiels

♦ Collège des Commissaires Sportifs	Président	Jean-Carl ANNOVAZZI	Lic. 8408
	Membres	Michel BEAULATON	Lic. 3816
		Régis VINCENT	Lic. 47545
♦ Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs		Etienne GARDETTE	Lic. 8272
♦ Directeur de Course		Thierry DUPECHER	Lic. 3564
♦ Directeurs de Course Adjoints		Michel DESMARIE	Lic. 19848
		Josy MARTIN	Lic. 75
♦ Directeur de Course délégué épreuve spéciale 01		Marc HABOUZIT	Lic. 7145
	Adjoint	Christelle HABOUZIT	Lic. 128356
♦ Directeur de Course délégué épreuve spéciale 02		Pascal LAFOND	Lic. 227446
	Adjoint	Sullivan CAETANO	Lic. 232714
♦ Directeur de Course Voiture Tricolore		Daniel BERTHON	Lic. 1621
♦ Commissaires Techniques	Responsable	Serge PEGOLOTTI	Lic. 6047
	Membres	André BOIVIN	Lic. 3572
		Hervé CANTAT	Lic. 207953
		Emeric PASCAL	Lic. 37568
		Frédéric MARTINET	Lic. 224460
		Yves MEUNIER	Lic. 305220
♦ Médecin Chef		Dr Jacques COURTADON	Lic. 16970
♦ Chargés des Relations avec les Concurrents		Martine VINCENT	Lic. 44420
		Michel JUILLARD	Lic. 12787
	Stagiaire	Charles BOURDON	Lic. 221401
		Jean François CHAZOT	Lic. 36790
♦ Juge de fait		Philippe LAFONT	Lic. 2902
♦ Chargé des Relations avec la Presse			
♦ Chronométrage Fédéral	Chronomètres C au départ et à l'arrivée des épreuves spéciales		
♦ Classements		PKSoft	
♦ Speaker		Christian DE LA BROUSSE	Lic. 255421
♦ Vérifications administratives		Catherine PASTOREK	Lic. 15145
♦ Responsable Commissaires et Chargé mise en place moyens		David APPARAILLY	Lic. 49050

1.2P - Eligibilité

Le 56^{ème} Rallye Régional de la COUTELLERIE et du TIRE-BOUCHON compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes coefficient 2.
- le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de l'ASA Dôme Forez

1.3P - Vérifications

Les équipages engagés recevront un accusé de réception. Les convocations pour les vérifications seront disponibles sur : www.asadomeforez.com.

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la salle des Fêtes du plan d'eau de St Rémy sur Durolle le Mercredi 28 mai 2025 de 16H30 à 20H15. A l'issue de chaque vérification technique individuelle, les voitures de course rentreront immédiatement en Parc Fermé.

Ce Parc Fermé de Départ sera mis en place à partir de 16H00 le Mercredi 28 mai et sera **gardé la nuit**.

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P - Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P - Toute personne qui désire participer au 56^{ème} Rallye de la Coutellerie et du Tire-Bouchon doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 19 mai 2025 à 24h00**

3.1.10P - Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11 1P - Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des Organisateur **350 €**
 - aux équipages 100 % ASA Dôme Forez **310 €**
 - aux équipages 50 % ASA Dôme Forez **330 €**
- b) sans la publicité facultative des Organisateur **700 €**

3.1.12P - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P-Ordre des départs

A8V - R5/Rally2 - Rally2 kit - RGT - Rally3 - GT+ - GT10 - A7S - A7K - Rally4 - F215 - F214 - A8 - R4 - N4 - R3 - A6K - FRC - Rally5 - R2 - F213 - A7 - N3 - A6 - FR6 - GT9 - R2J - FR2 - A5K - F212 - A5 - R1 - N2 - N1 - F211 - N2Série

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

4.3P - Assistance

Un parc d'assistance est prévu sur les voies situées autour du Plan d'Eau de St Rémy sur Durolle, sauf sur la digue. Des plaques d'assistance seront disponibles contre paiement de la somme de 5 €

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P – Identification des voitures

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

5.2P - Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

6.1P - Description

Le 56^{ème} Rallye de la Coutellerie et du Tire-Bouchon représente un parcours de **122,700 km**. Il est divisé en 3 sections (1 étape). Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **39,990 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - 3 et 5	Les Pins - Touzet	5,830 km 3 fois
ES 2 - 4 et 6	Planche Ferrand – Moulin Arthur	7,500 km 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRES.

6.2P - Reconnaissances

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages.

Les reconnaissances auront lieu Dimanche 25 mai et Mercredi 28 mai 08H00 à 20H00

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 8P – RECLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

* PRIX EN ESPECES AU GENERAL

1 ^{er}	350 €
2 ^{ème}	260 €
3 ^{ème}	170 €
4 ^{ème}	100 €

* PRIX AUX GROUPES :

1 ^{er}	160 € si plus de 4 partants - si non un lot d'orfévrerie
2 ^{ème}	80 € si plus de 10 partants
1 ^{ère} Dame	120 € si 2 ou plus

* PRIX EN ESPECES A LA CLASSE

	1 à 3	de 4 à 5	de 6 à 7	de 8 à 11	12 à 19	20 et +
1 ^{er}	175 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350
2 ^{ème}			150 €	180 €	180 €	190
3 ^{ème}				110 €	120 €	150
4 ^{ème}					80 €	100
5 ^{ème}						70

* COUPES (liste non limitative)

aux 4 premiers du classement général
au premier de chaque classe

au premier équipage féminin
à deux Commissaires

La remise des prix se déroulera le **Jeudi 29 mai 2025 à la fin du Parc Fermé sur le Podium d'arrivée à Saint Rémy sur Durolle** (ou à la Salle des Fêtes du plan d'eau en cas d'intempéries).

Prochains rendez-vous :

56^{ème} Course de Côte Régionale de COURPIERE
21/22 Juin
54^{ème} Rallye National (+ VHC-VHRS-VMRS)
des MONTS DÔME – 24/25 Octobre



Notre partenaire pour l'hébergement au village de vacances de St Rémy

VILLAGE VACANCES
LES DEMEURES DU LAC ***
43550 Saint Rémy sur Durolle

LOCATION DE CHALETS PREMIUM
ET DE SALLE POUR TOUS

www.lesdemeuresdulac.fr
0445742498



56ème RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE-BOUCHON – JEUDI 29 MAI 2025

ITINERAIRE ET HORAIRE

Contrôle Horaire	ITINERAIRE	Km E.S.	Km Partiel	Temps Imparti	Km Total	Heure 1 ^{er} voit
CH00	Départ ST REMY Parc fermé (devant salle des Fêtes)				0,000	08h30
	PARC D'ASSISTANCE Changement de pneus autorisé (VO autour du Plan d'eau à Gauche sauf sur la digue)		1,750	15 mn		
CH 0A	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 100 m après carrefour VO de sortie - D201 en face – Bourg de St Rémy zone 30 Contrôle de Passage, en face l'Eglise. D201 à D – VO Les Pins à D (Sens interdit - Véhicules du rallye autorisés)		0,000		1,750	08h45
CP						
CH 1	LES PINS sur VO carrefour VO x D325		3,700	15 mn	5,450	09h00
	NEUTRALISATION		0,050	3 mn		
DES 1	LES PINS sur RD 325 fontaine après dernière maison à D D325	0,000	0,000		5,500	09h03
AES 1 STOP	sur D325 chemin forestier à D 120 m avant carrefour VO du Buy. sur D325 chemin privé 100 m après VO du Buy D325 - D64 à G – D85 à D – Montpeyroux – D114 à D	5,830				
CH 2	PLANCHE FERRAND sur D114, 300m avant VO Le Gas		18,650	30 mn	24,150	09h33
	NEUTRALISATION		0,250	3 mn		
DES 2	PLANCHE FERRAND sur D114, 10m après VO Le Gas D114 – D43 TD	0,000	0,000		24,400	09h36
AES 2 STOP	sur D43, Moulin d'Arthur sur D43 120 m avant carrefour avec VO de Monat D43 - la Trappe – D43 – D64 à G – D201 à D – VO accès plan d'eau à G. – VO les Aliziers à G – VO les Genêts à D – TD sur la digue	7,550				
CH 2A	ST REMY Entrée Parc Regroupement (devant salle des Fêtes)		16,500	25 mn	40,900	10h01
	PARC REGROUPEMENT (devant salle des Fêtes)			1h22	maxi	
CH 2B	ST REMY Sortie Parc Regroupement (Idem sortie Parc Départ)				40,900	11h23
	PARC D'ASSISTANCE (VO autour du Plan d'eau sauf sur la digue)		1,750	40 mn		
CH 2C	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 100 m après carrefour VO de sortie - D201 en face – Bourg de St Rémy zone 30 Contrôle de Passage, en face l'Eglise. D201 à D – VO Les Pins à D (Sens interdit - Véhicules du rallye autorisés)				42.650	12h03
CP						
CH 3	LES PINS sur VO carrefour VO x D325		3,700	15 mn	46,350	12h18
	NEUTRALISATION		0,050	3 mn		
DES 3	LES PINS sur RD 325 fontaine après dernière maison à D D325	0,000	0,000		46,400	12h21
AES 3 STOP	sur D325 chemin forestier à D 120 m avant carrefour VO du Buy. sur D325 chemin privé 100 m après VO du Buy D325 - D64 à G – D85 à D – Montpeyroux – D114 à D	5,830				
CH 4	PLANCHE FERRAND sur D114, 300m avant VO Le Gas		18,650	30 mn	65,050	12h51
	NEUTRALISATION		0,250	3 mn		
DES 4	PLANCHE FERRAND sur D114, 10m après VO Le Gas D114 – D43 TD	0,000	0,000		65,300	12h54
AES 4 STOP	sur D43, Moulin d'Arthur sur D43 120 m avant carrefour avec VO de Monat D43 - la Trappe – D43 – D64 à G – D201 à D – VO accès plan d'eau à G. – VO les Aliziers à G – VO les Genêts à D – TD sur la digue	7,500				
CH 4A	ST REMY Entrée Parc Regroupement (devant salle des Fêtes)		16,500	25 mn	81,800	13h19
	PARC REGROUPEMENT (devant salle des Fêtes)			1h22	maxi	

ITINERAIRE ET HORAIRE suite

Contrôle Horaire	ITINERAIRE	Km E.S.	Km Partiel	Temps Imparti	Km Total	Heure 1 ^{er} voit
CH 4B	ST REMY Sortie Parc Regroupement (Idem entrée)				81,800	14h41
	PARC D'ASSISTANCE (VO autour du Plan d'eau sauf sur la digue)		1,750	40 mn		
CH 4C	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 100 m après carrefour VO de sortie - D201 en face – Bourg de St Rémy zone 30 Contrôle de Passage, en face l'Eglise. D201 à D – VO Les Pins à D (Sens interdit - Véhicules du rallye autorisés)				83,550	15h21
CP						
CH 5	LES PINS sur VO carrefour VO x D325		3,700	15mn	87,250	15h36
	NEUTRALISATION		0,050	3 mn		
DES 5	LES PINS sur RD 325 fontaine après dernière maison à D D325	0,000	0,000		87,300	15h39
AES 5 STOP	sur D325 chemin forestier à D 120 m avant carrefour VO du Buy. sur D325 chemin privé 100 m après VO du Buy D325 - D64 à G – D85 à D – Montpeyroux – D114 à D	5,830				
CH 6	PLANCHE FERRAND sur D114, 300m avant VO Le Gas		18,650	30 mn	105,950	16h09
	NEUTRALISATION		0,250	3 mn		
DES 6	PLANCHE FERRAND sur D114, 10m après VO Le Gas D114 – D43 TD	0,000	0,000		106,200	16h12
AES 6 STOP	sur D43, Moulin d'Arthur sur D43 120 m avant carrefour avec VO de Monat D43 - la Trappe – D43 – D64 à G – D201 à D – VO accès plan d'eau à G. – VO les Aliziers à G – VO les Genêts à D – TD sur la digue	7,500				
CH 6A	ST REMY Parc Fermé (devant salle des Fêtes)		16,500	25 mn	122,700	16h37

(*) Avance non pénalisée à l'entrée du Parc Fermé

